

Histoires ... de Toul

Ch. Goudard

1. DE LA COMPAGNIE DES CADETS-DAUPHINS A LA GARDE NATIONALE.

Dans la longue histoire des péripéties qui ont présidé à la réunion de Toul à la France, s'inscrit un voyage du Dauphin, fils de Louis XV, à Toul, en septembre 1744 (1).

Les Toulous, afin de donner une preuve de leur dévouement à la Maison Royale — ce qui n'excluait peut-être pas un certain esprit d'opposition à l'égard de leurs comtes-évêques — décidèrent de former une escorte d'honneur, composée de 60 jeunes gens, vêtus d'une matière uniforme (2)

Comme on s'en doute, le Dauphin fut sensible à un tel témoignage, et, en retour, avec un sens politique certain, décida que, non seulement cette escorte serait dotée d'un statut — ce qui lui donnait ipso facto un caractère permanent — mais encore lui fit don d'un drapeau fleurdelisé, et l'autorisa à porter le nom de Compagnie des Cadets-Dauphin.

Ne voulant pas rester en deçà des gestes du Prince, le conseil municipal accorda aux membres de cette petite phalange, dont la mission était essentiellement honorifique — assister et accompagner les officiers de l'hôtel de ville, dans toutes les cérémonies publiques — un certain nombre de privilèges :

- exemption du guet et de garde ;
- organisation d'un concours, doté d'une médaille de 24 livres, aux frais de la ville (3).

- 1) PIMODAN (Marquis de), La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains, Paris 1885, 2 h.t
- 2) DENIS Albert.- Toul, pendant la Révolution - Toul 1892, 419 p., 1 h.t.
- 3) Le tir du Papaguet, figure en bois représentant un oiseau aux ailes déployées, posé sur un poteau de 60 pieds de haut. Le gagnant était exempté du logement des gens de guerre pendant 2 ans, et même pour la vie, s'il était vainqueur 3 années de suite.

Rien n'autorise à penser que ces privilèges étaient tombés en désuétude en 1789 et l'on peut affirmer que la compagnie des Cadets-Dauphin, comme on va le voir, existait toujours.

Les troubles qui suivirent la Prise de la Bastille eurent tout naturellement des répercussions en province.

Pour faire face au désarroi des esprits, partout en France, des hommes influents sur le plan local, sentirent qu'il était indispensable de mettre sur pied des milices, dont la mission principale était de maintenir l'ordre et d'empêcher, autant que possible, toute menace de troubles pouvant conduire à une affreuse guerre civile.

C'est ainsi qu'à Toul, le 13 novembre 1789 fut organisée une "garde-citoyenne" qui prit le nom de **milice bourgeoise**.

Sentant combien il était sage de s'unir, les hommes placés à la tête de la milice avaient pris fort heureusement contact avec ceux de la compagnie des Cadets-Dauphin et très rapidement, la décision de fusionner avait été prise.

Un seul corps fut constitué qui prit le nom de garde citoyenne de Toul. Elle fut dotée d'un règlement par le conseil municipal.

Sans entrer dans le détail, disons que le volontariat était à la base du recrutement, qu'elle avait un drapeau commun, ce qui écartait d'office l'emblème octroyé par le Dauphin en 1744.

Naturellement, les privilèges de la compagnie des Cadets-Dauphin furent abolis, mais en échange de ces concessions, importantes aux yeux de la population car elles prouvaient une évolution de l'esprit des Cadets-Dauphin, ceux-ci conservèrent une relative autonomie au sein des bataillons de la garde citoyenne de Toul.

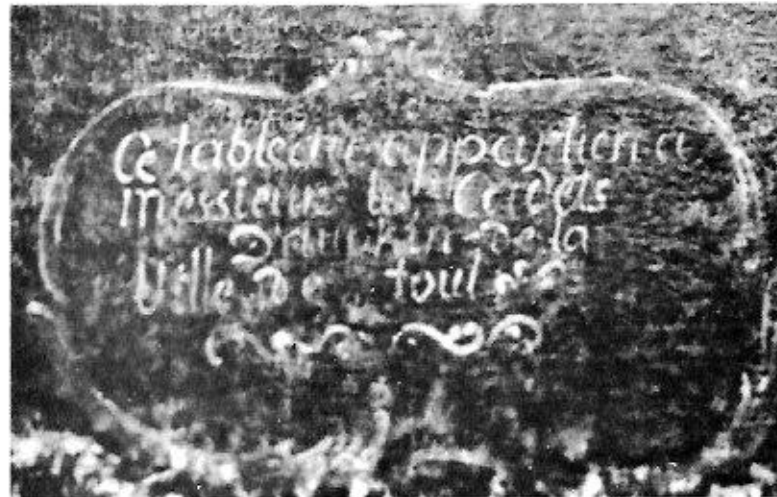
En effet, conservant leurs officiers et sous-officiers, la compagnie resta groupée. Le bataillon fut composé comme suit :

- La première compagnie, dite des grenadiers.
- Les compagnies intermédiaires dans lesquelles furent réparties, en nombre égal, les volontaires.
- Une dernière compagnie, dite des chasseurs.
- Enfin celles des Cadets-Dauphin, occupant le centre du Bataillon.

L'ensemble était entièrement subordonné au comité municipal, et le règlement prévoyait en plus, que nul ne pouvait porter les armes ni les prendre à Toul, sans s'être enrôlé dans la garde citoyenne.



Ce tableau, qui se trouve actuellement dans la Sacristie de la Cathédrale, représente "Le Martyr de Saint-Sébastien". Autour du saint sont rangés en bataille des soldats que l'on serait tenté, dit Henri Lepage, de prendre pour des soldats romains. En réalité il s'agit tout simplement des Cadets-Dauphin qui se sont faits représenter autour de leur patron. Cliché Le Reporter



Ainsi unifiée, la garde citoyenne de Toul, prit part aux manifestations qui rassemblèrent en des fêtes patriotiques, toutes les gardes nationales, du département et des départements voisins.

C'est ainsi que Toul envoya un détachement de 100 hommes à Nancy le 19 avril, à Metz le 4 mars 1790, et à cette occasion, le comité municipal fit don à la garde, d'un drapeau neuf portant les 3 couleurs, drapeau destiné à "*remplacer les anciens emblèmes qui, outre leur vétusté, portaient des couleurs rejetées par l'opinion publique !*"

Devenues gardes nationales, toutes les milices et gardes-citoyennes du Royaume s'organisèrent en fédérations, et pour répondre à un vœu exprimé par la municipalité de Paris, qui désirait commémorer le premier anniversaire de la prise de la Bastille, l'Assemblée nationale, par décret en date du 8 juin, décida de créer une Fédération générale. Pour se faire, les gardes nationales durent désigner 6 hommes sur 100 de leur district respectif et les déléguer à Paris, pour le 14 juillet, les frais de voyage étant supportés par chaque district. A Toul, le corps municipal prit, le 19 juin, un arrêté convoquant le 27 juin tous les gardes nationaux, afin de désigner ceux qui devaient aller à Paris (1)

La réunion eut lieu au couvent des Cordeliers. 83 citoyens étaient présents, représentant les 2741 gardes nationaux des cantons d'Allamps, Bicqueley, Blénod, Fontenoy, Foug, Jaillon, Lucey, Royaumeix et Toul.

13 délégués furent élus, et pour Toul :

- *Lefèvre, capitaine ;*
- *Richardin, sous-lieutenant ;*
- *Valentin, sous-aide-major ;*
- *Génot, fusilier.*

L'Assemblée vota une subvention de 60 livres à chacun pour ses frais de voyage et de séjour.

Et c'est ainsi que le 14 juillet 1790, les délégués Toulois figurèrent, précédés d'une bannière au nom du district, dans le cortège du Champs de Mars, où se déroula la fête de la Fédération, au cours de laquelle Talleyrand, député d'Autun et évêque, célébra la messe sur l'Autel de la Patrie.

1) *Le Directoire du district de Toul ne fut constitué que le 27 juillet 1790.*

Mais à Toul, même, des cérémonies imposantes eurent lieu, car le conseil avait décidé, dès le 1^{er} juillet de faire célébrer l'Acte de la Fédération générale *"de manière à élever l'âme des citoyens aux nobles sentiments qui en sont le principe"*.

Les cérémonies devaient se dérouler principalement dans la plaine de Dommartin-les-Toul.

Au milieu, on avait dressé l'Autel de la Patrie, sur lequel l'Evêque Monseigneur Des Michels de CHAMPORCIN devait célébrer, mais la pluie, qui tomba avec une telle insistance pendant plusieurs jours, rendit impossible le terrain de Dommartin.

La fête fut alors célébrée en la cathédrale (1) et le serment civique prêté par les troupes sur la Place Dauphine, qui à l'occasion de cette manifestation, fut débaptisée pour recevoir le nom de **Place de la Fédération**, dénomination qu'elle devait conserver jusqu'en 1815 (2).

D'autres évènements ont surgi, au fil des années, au cours desquels la garde nationale prit part (*l'affaire de Nancy en août 1790 – la levée nationale en 1792, qui vit partir 71 volontaires de la garde de Toul pour la défense des frontières...*) mais ceci ressort de l'histoire de la garde nationale et non plus des conditions dans lesquelles elle a pris naissance.

1) Cette messe fut d'ailleurs la dernière cérémonie religieuse célébrée par l'évêque, qui, lorsque le Roi eut approuvé la Constitution civile du clergé, émigra.

2) Après cette date, la place fut successivement appelée, Place Dauphine, d'Orléans, du Peuple et Dauphine, et enfin Place de la République (A. Denis, Op. C)

2.- SERMENTS EPHEMERES.

Lorsqu'en juin 1791, Louis XVI quitte les Tuileries pour tenter de rejoindre Montmédy afin de ne pas apposer son contre-seing au bas du texte de la Constitution, il nourrissait le projet de dissoudre l'Assemblée et d'invoquer le secours des émigrés, du Roi de Prusse et de l'Empereur d'Autriche, son beau-frère.

Les esprits étaient déjà, on s'en doute, fortement divisés et la plus grande effervescence régnait dans les rangs de l'armée régulière, laissant entrevoir, une rapide désagrégation.

Le nombre des officiers qui avaient franchi la frontière était élevé, entraînant insubordination et révolte au sein des régiments. Les soldats de l'armée régulière devenaient, sans pour autant en être responsables, suspects aux yeux des gardes-nationaux, qui eux, s'organisaient sur tout le territoire avec un dynamisme certain.

On comprend pourquoi, le 12^{ème} Chasseurs à cheval (ancien régiment de Champagne) qui tenait alors garnison à Toul ne voulut pas rester exposé à la méfiance publique et, désirant se rapprocher du peuple, provoqua une manifestation des sous-officiers et soldats, devant la maison commune le 26 juin 1791 afin d'y affirmer son dévouement à la Nation.

Les chasseurs avaient à leur tête, deux délégués, l'un choisi parmi les sous-officiers (l'adjudant BONNEAU), l'autre parmi les soldats.

Ce dernier, obscur militaire, venu de Labastide (Lot) où il était né en 1767, engagé à 20 ans, avait reçu ses premiers galons de brigadier à Toul, où son unité tint garnison pendant un an.

Que déclara ce sans-grade devant le conseil municipal ?

"C'est en présence d'une compagnie respectable et chère à nos cœurs, c'est devant des magistrats patriotes dont les noms sont inscrits dans les fastes de cette heureuse Révolution que le détachement se félicite de renouveler le serment cher à tout Français d'être toujours fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi... Nous périrons s'il le faut, pour soutenir la Constitution, chef d'œuvre du civisme et du génie de nos augustes représentants ...". Mais ce que cet orateur, pas plus que les élus municipaux ne pouvaient savoir c'est que, par décret en date du 22 juin, après la fuite du Roi, l'Assemblée avait ordonné à l'Armée un nouveau serment !

En exécution de ce décret, une nouvelle cérémonie militaire imposante eut lieu à Toul sur la Place de la Fédération (Place de la République) le 5 juillet. Les officiers, sous-officiers et chasseurs du 12^{ème} Chasseurs prêtèrent le serment prescrit : *"Je jure d'employer les armes remises en mes mains, à la Défense de la Patrie et, à maintenir contre tous ses ennemis du dehors et du dedans, la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale ... et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée.*

Le Roi qui avait quitté les Tuileries en pleine possession de ses fonctions, était devenu un suspect, même si, théoriquement il conservait tous ses droits ...

Au soir du 5 juillet, notre chasseur rentra dans son cantonnement, ayant prêté, comme tous ses camarades, le nouveau serment ordonné par l'Assemblée -- ayant très certainement effacé de sa mémoire celui qu'il avait prononcé le 26 juin, et par lequel il jurait d'être fidèle à la Nation, à la Loi, mais aussi au Roi ...

La fuite de Varennes avait déclenché, chez beaucoup, un choc et une prise de conscience ... ainsi qu'un abandon de la fidélité inconditionnelle à la personne du Roi. Mais restait l'engagement à la Patrie, et sur ce point notre brave chasseur du 12^{ème} n'y manqua pas ... puisque la fortune des armes et son courage devaient le conduire à devenir Maréchal de France, Beau-frère de l'Empereur, grand-duc de Clèves et de Berg et à ceindre la couronne du Royaume de Naples.

Qui pouvait songer lorsque le chasseur MURAT parcourait les rues de la vieille cité ou répondait aux sonneries de trompette de son unité, qu'un futur roi séjournait à Toul, jurait fidélité à Louis XVI le 26 juin 1791, et 9 jours plus tard, prêtait un serment dont celui-ci était exclu. Joachim MURAT, le premier, ne se doutait pas du fabuleux destin qui l'attendait ! ...

3.- APRES LE SIEGE DE 1870.

I.- L'OCCUPATION

Le 23 septembre 1870, Sœur Marie de Jésus, Supérieure de l'Ecole de la Doctrine chrétienne écrivait dans son journal :

"Vers 17 heures, on vient nous dire que la Ville s'est rendue. La terreur de mourir sous les bombes se change aussitôt en terreur de voir entrer l'armée prussienne".

"A 18 h 30, les ennemis y pénètrent, en gardant un profond silence. On n'entend que le bruit de leurs pas et les commandements des chefs".

"Ils se logent comme ils peuvent dans les casernes délabrées par le bombardement".

"Nos braves mobiles s'en vont, prisonniers, sans avoir pu prendre de nourriture, après cette terrible journée de combat. Ils croisent en sortant de la ville, les ennemis qui y entrent".

Ainsi, Toul, le 15 août, ne devait pas tenir plus de 24 heures à un assaut d'un escadron de cavalerie et n'était qu'un panier à bombes (ce qui était vrai), qu'il fallait abandonner selon les propres paroles du Maréchal CANROBERT au Commandant HUCK, avait tenu 42 jours, mais avait dû se rendre. Comme l'a bien souligné Albert DENIS, *"si la fortune a trahi le courage des défenseurs, du moins ont-ils conservé l'honneur"*.

Quoiqu'il en soit, et conformément aux accords passés, la garnison française rassemblée près de la Porte de France fut emmenée en captivité et lorsque le Général allemand vit combien ses effectifs étaient faibles, il exprima — raconte Auguste BASTIEN — sa surprise et tint à serrer la main du Commandant HUCK, en le félicitant de sa belle défense".

Bivoiquant, dans la nuit du 23 au 24, sur la route de Choloy, les hommes passèrent ensuite à Gondreville et Fontenoy, puis partirent pour l'Allemagne, d'où ils ne revinrent qu'après la signature des préliminaires de paix, au début de mars 1871.

De leur côté, dès le 23 septembre au soir, 6 compagnies allemandes occupèrent la place et le 24 au matin, l'Etat Major de la 34^{ème} Brigade s'y fixait avec 4 bataillons. Toutefois, cette occupation "massive" dura peu puisque dès le 25 septembre, seul resta sur place le 2^{ème} Bataillon du 90^e Régiment.

Et la nuit de l'occupation descendit sur la ville jusqu'au mois d'août 1873, date à laquelle, la place fut rendue à la France.

— Comment les Toulousiens vécurent-ils pendant cette période douloureuse ?

Du fait de la cessation des hostilités, les rigueurs de l'occupation s'étaient quelque peu atténuées. Mais il n'en restait pas moins que les stipulations de Ferrières et de Rouen furent explicitées par une lettre adressée à Jules FAVRE, précisant que, pour le cas où les autorités françaises ne pourraient ou ne voudraient pourvoir au maintien de l'ordre public et protéger les intérêts allemands, l'autorité d'occupation prendrait l'affaire à son compte, avec la force armée.

On ne pouvait être plus clair, et c'est la raison pour laquelle, l'état de siège fut maintenu, avec droit de perquisition de jour et de nuit, d'interdiction de réunion et droit de justice contre crimes et délits commis contre les armées allemandes ou l'ordre et la paix publics.

Jusqu'en juin 1871, on peut dire que ces consignes officielles furent appliquées au pied de la lettre, par les autorités allemandes de la Place de Toul. On peut même se demander si ces consignes ne correspondaient pas au tempérament personnel des responsables.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le premier commandant de la Place, le Colonel VON SCHNEHEN a indiscutablement laissé de très mauvais souvenirs, et l'on peut penser que le raid des chasseurs vosgiens sur le Pont de Fontenoy a encore accentué les tendances naturelles dudit commandant de la Place, à faire vivre les Toulousiens à l'heure prussienne !

En cela, il fut d'ailleurs aidé par le Commandant des Etapes, VON SCHNADEL, qui en donnant depuis Toul, l'ordre de brûler Fontenoy, n'a pas joué au temporisateur.

La lecture des différents ordres publiés à cette époque, se passe de commentaires : qu'on en juge !

"Le Maire de la Ville de Toul est chargé de prendre de lui-même intelligence de l'avis ci-dessous et d'avertir les maires sur la route du chemin de fer de Toul et dans tout le canton"

"La plus revêche surveillance à la sûreté du chemin de fer et d'étape"

"Le pont du chemin de fer, tout près de Fontenoy aux environs de Toul, aujourd'hui, la nuit, fait sauter"

"Pour la punition, le village de Fontenoy fut brûlé de fond en comble"

"Le même sort tombera aux lieux dans lesquels quelque chose arrive de semblable"

Toul le 22 janvier 1871

Le même jour, le maire de Toul recevait du Commandant de la Place l'avis suivant :

"Je défends qu'on sonne jusqu'à nouvel ordre les cloches ici, en ville, et les cloches des villages dans l'environ de Toul, dans une enceinte de 10 km d'ici"

"Je vous rends responsable de chaque contravention, en infligeant une forte amende à la ville de Toul, ou au canton de Toul, si je reçois l'annonce qu'on a sonné tout de même"

"Vous porterez à la connaissance des habitants que je défends, par ceci, qu'on brûle du gaz dans les maisons et dans les magasins jusqu'à nouvel ordre"

"Je vous rends responsable que les lanternes, indiquées aux coins des rues et dehors les portes, soient allumées de bonne heure et qu' "ils" restent illuminées pendant toute la nuit. Les propriétaires des maisons où on brûlera tout de même du gaz seront "pris" en amende"

Toul le 22 janvier 1871

Le Commandant

SCHNEHEN

PROCLAMATION



Le Gouvernement établi à Paris a repoussé la conclusion d'un armistice qui stipulait la reddition de Strasbourg et de Toul. Peu de jours après ce refus, les deux forteresses sont tombées en notre pouvoir; Paris se trouve cerné de près et coupé de toute communication avec le pays.

Le Gouvernement de Paris ne veut pas la paix, mais la continuation d'une guerre, qui maintenant déjà a été la cause de maux innombrables pour la France. Il n'a pas dépendu jusqu'à présent des armées allemandes, forcées de traverser le pays sans s'arrêter, d'épargner les ressources des habitants. L'interruption des lignes ferrées ne permettant pas de faire suivre régulièrement les vivres indispensables à l'entretien des troupes, il a fallu recourir, au détriment des populations, à des réquisitions nombreuses de vivres et de moyens de transport.

La reddition de Toul et les progrès prochains de l'armée allemande permettront maintenant de disposer de plusieurs chemins de fer qui suffiront, aussitôt qu'ils seront rétablis et remis en activité, pour amener une grande partie des vivres destinés à l'armée, et pour venir en aide aux populations des districts si gravement éprouvés par la guerre, en autorisant la circulation du public sur une grande partie des voies ferrées.

SaMajesté le Roi de Prusse a donné l'ordre de faire tout ce qu'il sera possible sous ce rapport.

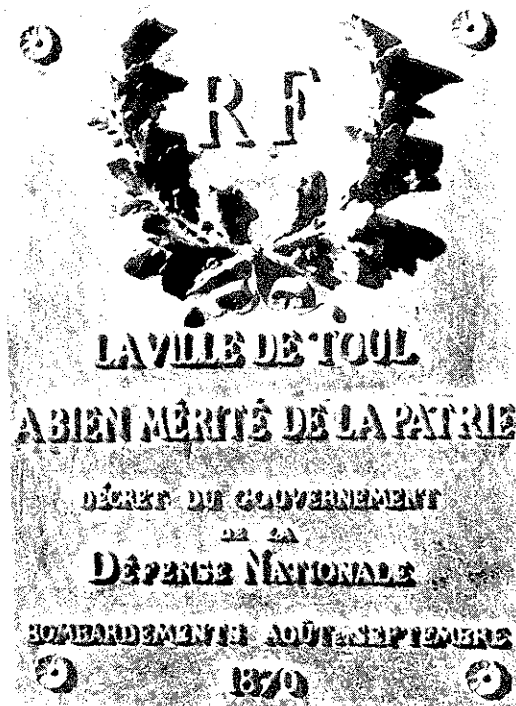
Pour réaliser ces intentions bienveillantes, il faut que les populations contribuent de leur côté à prévenir toute interruption dans l'exploitation des chemins de fer et des télégraphes, ces derniers étant indispensables pour régler la circulation des trains sur les lignes ferrées. Dans les districts occupés par les troupes allemandes, les habitants auront par conséquent à se poser la question s'ils désirent s'assurer les bienfaits de la paix avant sa conclusion définitive, en s'abstenant de tout ce qui pourrait interrompre le service des lignes ferrées et télégraphiques, dont le rétablissement est autant dans leur intérêt que dans celui des troupes.

Nancy, le 14 octobre 1870.

Le Gouverneur général de la Lorraine,

VON BONIN,

*Général d'Infanterie et Aide-de-Camp
de Sa Majesté le Roi de Prusse.*



Plaque commémorant la résistance de Toul en août et septembre 1870, encore visible sur le socle d'une fontaine ornant la petite place du Cugnot-Poirot
Cliché Le Reporter



Billet de chemin de fer de Nancy à Toul
Novembre 1870

Mais comme l'occupant estimait ne pas encore avoir suffisamment marqué sa force et sa puissance, deux nouveaux messages étaient adressés au Maire, dont on n'admettra, qu'il a dû, longtemps se souvenir de ce 22 janvier 1871.

Voici le premier :

"J'ordonne que toutes les auberges, cafés etc, soient fermés de suite et ils ne seront pas réouverts aujourd'hui sans ma permission".

"Je vous prie d'ordonner aux habitants dans mon nom, que je défends que du monde se rassemble dans les rues. Si on remarque des personnes au nombre de trois, causant ou se promenant dans les rues, je les ferai arrêter de suite".

Toul le 22 janvier 1871

Le Commandant

SCHNEHEN

Et voici le deuxième avis :

"Dans la nuit passée, on a tiré plusieurs coups de fusil en ville, surtout au quartier dans l'environ du marché, c'est un fait dont il n'y a plus à douter. Il en résulte qu'il y a, malgré une sommation de délivrer les armes, encore toujours des armes cachées en ville".

"Je déclare que j'infligerai une forte contribution à la ville, si toutes les armes (armes à feu, sabres, etc....) ne seront pas délivrées au bureau de la commandanture encore aujourd'hui".

"Malgré ma sommation d'illuminer les fenêtres du rez-de-chaussée, en cas d'alarme, on a remarqué un grand nombre de maisons où les fenêtres n'étaient pas illuminées".

"Je vous soumettrai une liste de propriétaires qui ont manqué à cet égard et desquels la somme de 100 francs sera retirée".

Toul le 22 janvier 1871

Le Commandant

SCHNEHEN

Comme on peut le voir, les rapports entre l'occupant et l'occupé étaient bien placés sous le signe du "vae victis".

Auguste BASTIEN donne dans sa relation, "Notice historique du siège à Toul, suivie des faits qui se sont passés pendant l'occupation", des informations qui ne font que compléter ce qui précède.

Il rappelle que l'un des articles de la capitulation portait sur le respect aux personnes et aux propriétés. Cette stipulation fut très vite violée.

En effet, dès le 24 septembre, l'occupant fut logé chez l'habitant. Il fallut le nourrir en partie dans les premiers jours ; mais très rapidement, il fut complètement à la charge de chaque toulois "bénéficiant" du privilège d'avoir un locataire prussien. On devine les récriminations adressées à la municipalité qui était accusée généralement d'une mauvaise répartition de ce fardeau !

Toutefois, cette situation changea quelque peu, à partir de mars 1871. Les habitants n'eurent plus à supporter que le logement, le chauffage, la lumière et aussi *"une place pour faire la cuisine et les marmites nécessaires pour cuire !"*

Pendant des mois, l'administration étrangère s'incrusta sur le Pays, maintenant sous une tutelle étroite et ombrageuse les maires des chefs-lieux de canton, nommant des maires en remplacement des démissionnaires ou des défunts.

Cependant, les préfets prussiens finirent par s'en aller et en mars 1871 remirent leurs fonctions aux préfets français que le gouvernement venait de nommer. C'est ainsi que Toul vit arriver dans ses murs, le 31 mai 1871, un sous-préfet, Monsieur VINCENT.

Par ailleurs, nommé le 20 juin, à la tête de l'armée d'occupation, le général VON MANTEUFFEL chercha à inaugurer une politique de détente entre l'occupant et l'occupé. Son caractère conciliant transparaît dans l'ordre du jour qu'il avait adressé à ses troupes !

"Soldats de l'Armée du Sud, après vos exploits guerriers, vous avez à montrer maintenant au monde que la véritable civilisation réside dans les peuples germaniques (1) : politesse, douceur, ménagement, égards ; voilà ce qu'il faut témoigner à l'ennemi abattu !"

1) On ne pouvait mieux dire !

Mais les habitants eux, qui durent subir pendant trois années l'obligation de loger des Prussiens ne pouvaient pas ne pas remarquer combien il y avait de marge entre les intentions — les ordres même — et la réalité.

En se prolongeant, cette occupation, suivant l'expression de Thiers, produisait l'effet d'un fer rouge sur une plaie et plus d'une fois, la presse locale, à l'exemple des particuliers, ne sut pas modérer l'expression des sentiments qui fermentaient dans les cœurs.

Comment aurait-il pu en être autrement ? Les nombreux rapports des maires du Toulais au Préfet, mettent en évidence le fait que, malgré l'autorité des chefs prussiens, qui s'efforçaient de maintenir une stricte discipline parmi la troupe, malgré les appels au calme des maires et du préfet, des incidents plus ou moins graves (surtout pendant les premiers mois de l'occupation) furent occasionnés par le sang-eûne, la grossièreté et la brutalité de la soldatesque mal contenue et abandonnée aux loisirs de la vie de garnison.

C'est pourquoi un effort tout particulier fut fourni, aux frais de la France, pour remettre en état ou construire des bâtiments militaires afin d'y loger les troupes, réduire les incidents, rétablir la discipline.

Les vols commis par les soldats étaient fréquents. Auguste BASTIEN mentionne tout particulièrement le 56^{ème} d'Infanterie prussienne. Bien peu de Toulais n'eurent pas à se plaindre, en effet, des déprédations de cette unité particulièrement indisciplinée.

Sous le "règne" de VON SCHNEHEN, les autorités allemandes, après le camouflet que constituait la destruction du Pont de Fontenoy, avaient pris la décision de faire désigner des notables dans les localités traversées par la ligne de chemin de fer. Ces personnalités devaient monter sur les locomotives aux endroits les plus périlleux, disaient les ordres. La ville de Toul se refusa à fournir une liste, mais celle qui fut dressée (on n'a jamais su par qui ...) contenait les noms de personnes mortes ou de vieillards débiles !

Il y eut en plus :

— les réquisitions :

- .. celles relatives à l'ambulance établie à Toul et supportée par le canton,
- .. celles en nature, à la charge des deux cantons de la ville,
- .. celles concernant la ville seule, auquel on ajoute l'obligation de fournir, chaque jour, cinq cigares à chaque soldat !

et — les amendes :

- .. 2 de 1000 Frs chacune pour réquisition de voitures non fournies,
- .. 1 de 2000 Frs toujours sous le prétexte, qui se révéla faux, d'une voiture non fournie,
- .. 1 amende frappa 7 propriétaires qui n'avaient pas éclairé leur maison pendant une suite d'alertes,
- .. 1 enfin de 2000 Frs parce que 7 coups de feu avaient été tirés par les habitants dans la nuit du 23 janvier. (Une enquête démontra que ces faits étaient erronés. Néanmoins, la ville dût payer l'amende),
- .. les diverses contributions levées par l'ennemi forcèrent la ville à lever 200 000 Frs d'impôts, ceci indépendamment du surcroît de charges pour les habitants qu'occasionnait le passage des troupes ennemies, surtout après la reddition de Metz.

Comme on le voit les rapports entre l'occupant et l'occupé étaient tendus. Mais le 23 mars 1871, nullement regretté par la population qu'il avait tenue sous un gant de fer, SCHNEHEN fut remplacé par le colonel SCHAUMANN, qui selon Madame DUCHENE, sut accomplir sa mission avec moins de rigueur, permettant d'instaurer un modus vivendi entre les troupes d'occupation et les autorités civiles.

Détail insolite relaté par Madame la Générale Emile DUCHENE, fille de l'imprimeur P. BASTIEN, SCHAUMANN était venu enfant à Toul, durant l'occupation de 1814 (1).

Ce dernier paraît avoir été soucieux d'appliquer les consignes de MANTEUFFEL, prescrivant d'éviter tout contact entre la troupe et la population d'une part, d'appliquer d'une façon rigoureuse, d'autre part, les règlements disciplinaires aux fautes commises par les officiers et soldats.

VON MANTEUFFEL avait d'ailleurs prescrit que tout acte délictueux imputable à un soldat lui fut signalé en même temps qu'à l'autorité française.

Ces ordres, qui constituent le pendant des consignes contenues dans l'ordre du jour adressé à ses troupes, lors de sa prise de commandement, VON MANTEUFFEL eut d'ailleurs quelques difficultés à les faire admettre par ses subordonnés.

Quoiqu'il en soit, le Colonel SCHAUMANN sut comprendre ce que voulait son chef. Les rapports des maires sont là pour attester que des punitions furent infligées à des soldats reconnus coupables.

1) Etudes Toulaises, Toul 1974, 2

En voici deux exemples :

— *Le 11 juin 1872, à Toul, 3 officiers de la garnison brisèrent les vitres du café de la gare, arrachèrent la barrière et refusant de passer par la salle d'attente, frappèrent un homme d'équipe, RAUSCH, lui crachant à la figure, poursuivant le chef de gare qui cherchait à s'interposer*”.

Ces faits provoquèrent une grande indignation dans le Toulois et le Commandant de la Place, saisi de l'affaire, fit bonne justice : non seulement les dégâts furent payés, mais les officiers coupables durent se présenter à la gare et exprimer aux employés, leurs regrets des événements.

SCHAUMANN revint même une deuxième fois à la gare, réitérer les excuses qui convenaient. Quant à RAUSCH, victime des brutalités, il crut devoir refuser le dédommagement financier qui lui fut offert.

— *”Le 23 mars 1873, Monsieur ROLLIN, de Dommartin, fut assailli par 3 artilleurs et l'un d'eux lui fendit le crâne d'un coup de sabre.”*

Le Général VON MANTEUFFEL lui-même, écrivit à ce sujet, la lettre suivante au comte de SAINT-VALLIER, commissaire extraordinaire français auprès du quartier général allemand :

”En dehors de la peine d'emprisonnement infligée à ALTOFF (l'artilleur allemand) ce dernier a été condamné à payer au sieur ROLLIN, la somme de 500 thalers.

De plus, le Commandant de la Place de Toul étant intervenu pour signaler les grandes difficultés dans lesquelles allaient se trouver la famille ROLLIN, une somme de 3000 francs lui est attribuée, ceci nonobstant ses droits de partie civile qui restent intacts ...”

Mais malgré cette nette volonté de rendre une équitable justice, l'occupant restant toujours ”le Prussien”.

II.— L'EVACUATION

Et le 1^{er} août 1873 arriva enfin !

Un des soucis du gouvernement français était, chaque fois qu'un département devait être libéré, de contenir dans des limites raisonnables, les manifestations de l'opinion publique, afin de prévenir l'extension d'incidents fâcheux et de permettre à la libération du territoire de s'effectuer dans des conditions de calme et de dignité désirables.

Les Préfets reçurent à ce sujet des instructions détaillées qu'ils répercutèrent sur les maires.

D'une façon générale, la population dans son ensemble, sut, à la veille de sa libération, observer la prudence que commandaient les circonstances.

Quelques incidents regrettables furent cependant signalés, durant les dernières semaines de l'occupation. Mais les responsables en étaient aussi bien des Français (incident à Nancy contre VON MANTEUFFEL lui-même) que des Allemands.

C'est ainsi qu'à Toul, le 28 juillet, Antoine TRECH, garçon brasseur, passant rue de la Petite Boucherie, fut attaqué par un soldat allemand, en état d'ivresse. L'homme ayant dégainé, TRECH lui prit son sabre et s'enfuit. L'aubergiste FERRY, qui avait vu la scène, alla chez TRECH, rapporta le sabre, le rendit au militaire, qui reçut une correction de ses camarades

Par ailleurs, et cela est mentionné dans toutes les relations traitant du sujet de l'occupation, les autorités militaires allemandes avaient adressé aussi bien aux représentants du gouvernement, dans chaque département, qu'aux maires, des messages d'adieu.

C'est en réponse à un tel message que le sous-préfet de Toul, avec l'approbation du Préfet de Nancy, rendit visite au Colonel SCHAUMANN, en compagnie du maire de Toul, Edouard DELIGNY, le 31 juillet, comme l'a relaté, Madame DUCHENE.

Edouard DELIGNY avait, en effet, reçu le 29 une lettre du Commandant de la Place, lequel remerciait non seulement le maire et ses adjoints, pour avoir veillé au nécessaire de la garnison dans les moments aussi pénibles que ceux que "nous venons de traverser", mais encore la population de Toul pour l'admirable résignation avec laquelle, elle a supporté le lourd fardeau de l'occupation.

Et le Colonel de conclure par ces mots : *"Que la ville de Toul prospère et qu'un avenir toujours heureux lui soit réservé. Ce ne sont pas seulement mes vœux personnels, mais ceux de la garnison !"*

A ceux qui pourraient se trouver choqués de la visite du maire, la veille du départ des Allemands, la lettre du 29 juillet donne une explication des plus valables, mais on ne peut s'empêcher de songer à d'autres combats et à une autre occupation !

En tous les cas, les mots "résignation" et "lourd fardeau de l'occupation" employés par le Commandant de la Place prouvent qu'il avait fort bien compris que les Toulousins, leurs élus en tête, rongeaient leur frein.

Les manifestations qui ont succédé au départ des Allemands démontrent, sans contestation possible combien le sentiment de la liberté était profondément ancré en eux depuis le 23 septembre 1870.

Le 1^{er} août, dès cinq heures du matin, rapporte Madame la Générale DUCHENE, *"le départ des troupes commence, dans la ville déserte aux volets clos"*...

"Au fur et à mesure que les rues se vidaient des soldats partant au pas cadencé, les fenêtres s'ouvraient et des drapeaux tricolores se déployaient, symbole de la liberté recouvrée".

"Et lorsque le dernier Allemand eut franchi la porte de Metz, la Cathédrale et Saint-Gengoult se mirent à carillonner... Cette sonnerie joyeuse se prolongea durant 4 heures car des équipes se relayaient pour tirer les cordes des cloches"...

A midi, la ville était transformée en un jardin de fleurs et de verdure, et cette journée mémorable se clôtura par des bals en plein air, place du Marché et place de la République.

Et pendant ce temps l'armée française où était-elle ?

Elle se fit attendre huit jours !!! Les troupes n'arrivèrent qu'à 22 heures, relate toujours Madame la Générale DUCHENE, et les ordres étaient de les faire rejoindre directement la caserne Saint-Léon. Mais, dit Monsieur BASTIEN *"nous les avons fait passer en ville et beaucoup de soldats étaient portés sur les épaules des patriotes qui voulaient protester ainsi contre l'attitude supérieure du gouvernement de l'ordre moral, qui voulait faire payer à la ville de Toul, son attachement à la République"*.

Une telle relation ne peut manquer de surprendre, comme bien des faits ultérieurs qui, sur une longue période, ont suivi la libération de Toul.

Il n'en sera cité que deux :

- Tout d'abord, le refus opposé à la ville de Toul de faire figurer dans son blason la légion d'honneur, alors que le gouvernement de la défense nationale avait décrété en date du 12 septembre 1870, que Toul l'avait bien mérité de la Patrie.
- Ensuite, le regret exprimé, dans une plaquette éditée le 23 septembre 1895, pour commémorer le 25^{ème} anniversaire de la défense de Toul.

On peut y lire en effet :

"Les promoteurs du projet de commémorer le 25^{ème} anniversaire de la Défense de Toul avaient eu l'idée de former un Comité d'Honneur qui aurait été composé d'un certain nombre de personnalités du département, mais l'autorité supérieure ayant refusé de prendre une part officielle à la cérémonie, cette idée fut abandonnée".

Alors, le Toulinois d'aujourd'hui, curieux de tout ce qui concerne le passé de sa ville, reste sur une impression de malaise.

Le temps a passé, les témoins du drame ont disparu ... on ne peut donc que se livrer, avec beaucoup de prudence, à formuler des hypothèses.

Il apparaît en tous les cas que l'époque qui a suivi le désastre de 1870, a été dominée par ce que le Duc de Castries a su parfaitement exposer dans son livre : Le grand refus du Comte de CHAMBORD.

Toul n'a pas échappé aux luttes politiques auxquelles se sont livrées toutes les classes politiques (Légitimistes, Orléanistes, Républicains ...)

Mais ceci est est une autre histoire !